

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la réunion du 20 février 2018 – 19 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GIRAUD Daniel, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2018

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : DESMARTIN Maryvonne (pouvoir à GOTTO Noël), PONCHON Roland (pouvoir à BALANDRAU Xavier).

Public :

Secrétaire de séance : GIRAUD Maël

◆ **BUDGET**

- Le compte de gestion 2017
- Le compte administratif 2017

◆ **PERSONNEL**

- Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Divers

◆ **RESEAU ASSAINISSEMENT**

- Renouvellement de la convention SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration
- Divers

◆ **BATIMENTS**

- Demande de subvention à la Région
- Révision des tarifs de la salle des fêtes
- Divers

◆ **VOIRIE**

- Demande de subvention concernant l'amélioration de la piste forestière Roche plate
- Divers

◆ **DIVERS**

- Vente de l'étrave

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017 avec :

**11 voix POUR
voix CONTRE
abstention**

➤ **Compte de Gestion 2017**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Madame le percepteur.

Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Le Conseil Municipal vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

➤ **Vote du compte administratif 2017**

Copie du grand livre par article en fonctionnement et investissement, exemplaire du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par article en Fonctionnement et par opération en Investissement.

Distribution d'un exemplaire de la délibération sur le compte administratif 2017 et du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par article en Fonctionnement et par opération en Investissement.

M. le Maire reprend un par un l'ensemble des articles en dépenses et recettes, en Fonctionnement et en Investissement, puis il fait part au Conseil Municipal du Résultat du compte Administratif 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		46 451.03	8 936.91		8 936.91	46 451.03
Opérations de l'exercice	136 398.15	198 986.54	101 145.10	91 212.09	237 543.25	290 198.63
TOTAUX	136 398.15	245 437.57	110 082.01	91 212.09	246 480.16	336 649.66
Résultat de clôture		109 039.42	18 869.92			90 169.50

L'excédent de fonctionnement de 109 039.42 Euros sera affecté :

- au compte 1068 en recettes Investissement 2018 pour un montant de **34 069.92 Euros** (pour le besoin total de financement),
- et le solde restant de **74 969.50 Euros** sera repris en excédent de Fonctionnement 2018 au compte 002.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par Mme RIGUET LARGILLIER Marie-Anne,

M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2017 en Fonctionnement,

avec :

**10 Voix POUR,
Voix CONTRE,
Abstention**

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par Mme RIGUET LARGILLIER Marie-Anne,

M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2017 en Investissement,

avec :

**10 Voix POUR,
Voix CONTRE,
Abstention**

○ PERSONNEL

◆ Mise en place du RIFSEEP

Mr le Maire informe de l'obligation d'effectuer la Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Mr le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour la mise en place du RIFSEEP

Le conseil vote à main levée,

**11 voix POUR,
voix CONTRE,
abstentions.**

**Après délibération, le Conseil Municipal,
est d'accord pour la mise en place du RIFSEEP.**

➤ Réseau assainissement

Renouvellement de la Convention SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration)

Mr le Maire fait part au Conseil de la nécessité de renouveler la convention avec le Département relative au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE).

Ce service est une assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration proposée aux communes de moins de 5 000 habitants.

Cette assistance technique comprend :

- des conseils pour améliorer et optimiser le fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif ;**
- l'analyse du fonctionnement des stations d'épuration avec visites ;**
- la proposition d'éventuelles améliorations et interventions à réaliser ;**
- la transmission à l'Agence de l'eau de données nécessaires à l'établissement du montant des primes pour épuration ;**
- une assistance générale à la définition des ouvrages à établir ;**
- l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux ;**

- une aide dans l'application des nouveaux textes réglementaires ;
- réaliser une évaluation ou des audits de l'auto surveillance;
- organisation de sessions de formation à destination des agents d'exploitation des stations d'épuration.

Le coût de cette prestation s'élève pour la commune à 280,00 € pour un an.

Mr le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour renouveler cette Convention.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**11 voix POUR,
voix CONTRE,
abstentions.**

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, est d'accord pour renouveler la Convention entre la Commune de Saint-Symphorien de Mahun et la SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des stations d'épuration) pour une durée de 2 ans à compter de 2018 avec une participation annuelle de 280 €uros, à l'unanimité.

➤ **Batiments**

- Délibération concernant la demande de subvention à la Région concernant la réalisation de stationnement et réfection toiture d'un local à Veyrines.

Mr le Maire indique que suite à l'acquisition des parcelles N°865 et 866 sur le hameau de Veyrines à proximité du site classé de l'Eglise de Veyrines du XIIème siècle, il y a nécessité de :

- créer des places de parking pour les visiteurs (actuellement il n'y a aucune place de stationnement. De ce fait un mur de soutènement est nécessaire sur toute la longueur du terrain 17 m.
- ainsi que la réfection de la toiture du local (hangar existant) pour l'accueil des visiteurs ainsi que le stockage du matériel sur une partie tels que panneaux de signalisation, chaises, tables etc..

Il fait part aux membres du conseil du devis établi par La SAS PERRIER FERRAND pour un montant de 13 732.50 HT soit 16 479,00 euros TTC correspondant au mur de soutènement ainsi d'un devis établi par l'Entreprise Philippe LAFONT pour un montant de 9193.10 € HT soit 11 031.72 euros TTC correspondant à la réfection de la toiture soit un montant total pour l'opération de 22 925.60 € HT soit 27 510,72 € TTC.

Il est possible de demander une subvention exceptionnelle de 8000 € à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal si ils sont d'accord pour effectuer les travaux concernant la réalisation de stationnement et réfection toiture d'un local à Veyrines pour un montant total de 22925 € ht soit 27810.72 € ttc et pour demander une subvention de 8000 € à la Région pour ces travaux.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal,

**11 voix POUR,
voix CONTRE,
abstentions.**

- Révision des tarifs de la salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son souhait d'une révision des tarifs de la salle des fêtes.

Par conséquent, MR le Maire propose d'augmenter les tarifs de 10 € soit :

	ASSOCIATIONS ET RESIDENTS	EXTERIEURS
	Montant de la location	Montant de la location
1 BL – 1 soirée	186 €	250 €
2 BL – 2 soirées consécutives	330 €	427 €
3 BL – Concours de belote, loto...	138 €	171 €
4 BL – Conférence, spectacle...	107 €	171 €

Manifestations à But <u>Non</u> Lucratif	ASSOCIATIONS ET RESIDENTS	EXTERIEURS
	Montant de la location	Montant de la location
5 BNL – 1 journée ou soirée (Samedi, Dimanche ou jours fériés)	107 €	Manifestations à But Lucratif
6 BNL – 1 journée ou soirée en semaine	74 €	91 €
7 BNL – Réveillon	171 €	266 €
8 BNL – Assemblée Générale	Gratuité	43 €
9 BNL – Manifestation d'intérêt commun pour la commune : GRATUITÉ		

Pour le ménage, les locataires doivent rendre la salle dans le même état qu'ils l'ont trouvé sinon forfait ménage à facturer.

Christophe COLLINET : Oui, pour l'augmentation mais il faudrait effectuer une amélioration au niveau du chauffage en remplaçant les radiateurs existants par des radiateurs radiants (achat et pose par Didier)

Xavier BALANDRAU : Prévoir une augmentation modérée tous les 3 ans

Mr le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour augmenter les tarifs de 10 € par manifestation.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal,

9 voix POUR,
1 voix CONTRE
1 abstentions

Accepte les nouveaux tarifs de la location de la salle d'animation rurale à partir du 01 mars 2018.

◆ VOIRIE

Piste Forestière de Rocheplate

M. le Maire indique pour la route forestière de Rocheplate les travaux suivants :

- Création et amélioration de la piste à camion sur 3300 mètres entre Rocheplate et la Croix des Tramezière pour 22 845 € HT soit 27 414 € TTC.

Cette dépense totale 22845 € HT soit 27414 € ttc pourrait être subventionnée à 80 %.

Il resterait par conséquent à la charge de la commune 20 % du montant de la dépense totale, soit :

- 20% x 22845 € HT = 4 569 € HT,

La commune de Saint Symphorien de Mahun est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du projet.

Il est précisé qu'il sera récupéré sur le TTC le FCTVA de 16.404 % sur l'année suivante.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le conseil municipal accepte de porter et financer le projet de création de piste forestière de Rocheplate entre Rocheplate et la Croix des Tramezière, pour les 20 % de charges restantes (création et amélioration + frais de géomètre) après subvention 80%, et assurer la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre.

11 voix POUR,
voix CONTRE,
abstention.

◆ DIVERS

- Vente de l'étrave

◆ TOUR DE TABLE

Christophe COLLINET : Concernant les aides pour l'amélioration de l'eau potable, un prix de facturation minimum de 1€ par m3 est demandé (actuellement 0.80 €). Il serait judicieux d'anticiper ces augmentations pour avoir une évolution modérée du prix.

Xavier BALANDRAU : Une communication sur la vigilance sur la consommation de l'eau serait utile, par exemple sur l'Echo du Mahun et voir aussi des brochures à l'Agence de l'eau.

- Christophe COLLINET : suite à la réception du courrier Orange
Réponse à faire avec reportage photos des problèmes des lignes entre Satillieu et Saint Symphorien de Mahun)

MR le Maire lève la séance du Conseil à 22h30 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 27 mars à 19h30.

Le Maire

